

# COMMUNAUTE DE COMMUNES "ILL et GERSBACH"

28 rue du Maréchal Joffre  
68640 WALDIGHOFFEN

☎ 03.89.07.76.08  
Fax n° 03.89.07.76.11

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009

Le jeudi 10 septembre 2009 à 19 h 00, se sont réunis, sous la présidence de M. André BOHRER, au Siège de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » à Waldighoffen :

### Présents :

**DURMENACH** : M. Dominique SPRINGINSFELD  
M. Joseph ORSAT  
M. Bernard SCHLICKLIN  
**MUESPACH** : M. Roland HALLER  
M. Patrick SCHINDLER  
**MUESPACH-LE-HAUT** : M. André BOHRER  
M. Serge SPRINGINSFELD  
**ROPPENTZWILLER** : M. Jean-Claude EGGENSPELLER  
**RUEDERBACH** : Mr Jean-Pierre BUISSON  
M. Marcel KOCH  
M. Vincent LIDY  
**STEINSOULTZ** : M. Christophe BAUMLE  
M. Jean-Marie BAUMLIN  
**WALDIGHOFFEN** : M. Patrick RIEGERT  
**WERENTZHOUSE** : Mme Yvette HAAS  
M. Eric GUTZWILLER  
M. Bernard MONA

### Absents excusés :

**MUESPACH** : M. Pascal GROELL (Procuration à M. Roland HALLER)  
**MUESPACH-LE-HAUT** : M. Fernand WIEDER  
**ROPPENTZWILLER** : M. Philippe KLOCKER (Procuration à M. André BOHRER)  
M. Michel BILGER (Procuration à M. J.C. EGGENSPELLER)

**STEINSOULTZ** : **M. Didier KREUTTER**  
**WALDIGHOFFEN** : **M. René EGLIN**

**Absents non excusés :**

**GRENTZINGEN** : **M. Jean-Claude MENGIS**  
**M. Bruno SIRLIN**  
**Mme Claudine MULLER**  
**WALDIGHOFFEN** : **M. Henri HOFF**

M. le Président ouvre la réunion en donnant la liste des procurations. M. le Président explique que dans le cadre de la mise en place du Gerplan de la Vallée de l'Ill, une présentation des actions aux élus est nécessaire. Pour cette raison, le Conseil accueillera dès 20h30 les délégués de la Vallée de l'Ill, membres du Conseil communautaire du Canton de Hirsingue, ainsi que le Conseil Général du Haut-Rhin, et le bureau d'étude VALOREN chargé de la rédaction du Gerplan.

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUILLET 2009 ET DU 06 AOUT 2009**

M. BAUMLE souligne un mot manquant en page 14 du procès verbal du 09 juillet 2009. La phrase doit être lue de la façon suivante : « il faut envisager d'augmenter le tarif à 14.70 € ou alors emmener les enfants prévus sur le site de Durmenach à Steinsoultz. »

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Procès verbal de la séance du 09 juillet 2009

Aucune remarque n'est soulevée.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 1 abstention (M. BUISSON pour absence) des voix des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le Procès verbal de la séance du 06 août 2009

## **2. SERVICE GENERAL**

### **2.1 Commission d'Appel d'Offre**

Au vu des événements récents et des procédures en cours il ne paraît pas opportun de maintenir M. MENGIS Jean Claude comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre. M. le Président propose la désignation de M. EGGENSPILLER Jean Claude, ancien suppléant de M. MENGIS, comme membre titulaire, et M. BAUMLE Christophe comme suppléant de M. EGGENSPILLER.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 1 abstention (M. EGGENSPILLER) des voix des membres présents et représentés**

**DESIGNE** comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres :

<b>MEMBRE TITULAIRE</b>
EGGENSPILLER Jean-Claude

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 1 abstention (M. BAUMLE) des voix des membres présents et représentés**

**DESIGNE** comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres :

<b>MEMBRE SUPPLEANT</b>
BAUMLE Christophe

## **2.2 Transformation du Syndicat Intercommunal à vocation unique pour le Plan d'Aménagement du Sundgau - SIPAS - en Syndicat Mixte pour le Sundgau - SMS**

### **2.2.1 Adhésion de la Communauté de Communes Ill et Gersbach au Syndicat Mixte pour le Sundgau pour les compétences Charte du Pays et Tourisme**

M. le Président expose qu'en vue de simplifier les structures oeuvrant dans des domaines de compétences proches et à l'échelle du Sundgau, le Comité du Syndicat a approuvé le 15 juin 2009 la transformation de l'actuel Syndicat intercommunal pour le plan d'aménagement du Sundgau (SIPAS) en un Syndicat mixte, fermé, à la carte, dénommé Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).

Le SMS sera fermé, car composé uniquement des 112 communes qui s'étaient initialement regroupées en 1994 pour former le SIPAS, plus les Communautés de Communes de l'Arrondissement d'Altkirch.

Il sera à la carte, car les communes membres seront adhérentes au titre de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Communautés de Communes au titre des compétences Charte de pays et tourisme.

Les statuts du SMS prévoient l'adhésion des 8 Communautés de Communes du Sundgau pour y exercer les compétences Charte du Pays et Tourisme.

Les statuts du SMS prévoient également une représentation des Communautés de Communes par deux délégués titulaires auxquels sont attachés deux délégués suppléants et, pour les Communes, une représentation par un délégué auquel est attaché un délégué suppléant.

M. le Président informe le Conseil Communautaire que le Comité du SIPAS, après avoir approuvé la modification de ses statuts, a demandé :

- aux Communautés de Communes du Sundgau d'adhérer au Syndicat pour l'exercice des compétences "Charte de Pays " et "Tourisme "

M. le Président précise que l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau, pour l'exercice de ces 2 compétences entraîne :

- le retrait de la Communauté de Communes de l'Association "Le Pays du Sundgau "au plus tard le 31 décembre 2009 ;
- la création, la mise en œuvre et le fonctionnement, d'un Office de Tourisme de pôle pour le Sundgau, chargé notamment de la coordination, de la promotion et de l'accueil.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 11 voix pour (M. BAUMLE, M. BAUMLIN, M. EGGENSPILLER, M. BILGER par procuration, M. BOHRER, M. KLOCKER par procuration, Mme HAAS, M. MONA, M. GUTZWILLER, M. SCHINDLER, M. RIEGERT), et 8 abstentions (M. SPRINGINSFELD D., M. ORSAT, M. SCHLICKLIN, M. BUISSON, M. LIDY, M. KOCH, M. HALLER, M. GROELL par procuration) des membres présents et représentés**

**APPROUVE** les statuts ci-annexés du Syndicat Mixte pour le Sundgau

**APPROUVE** le fonctionnement à la carte du Syndicat Mixte pour le Sundgau ainsi que la composition de ses membres et les règles de représentation de ceux-ci au Comité Syndical

**DECIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes Ill et Gersbach au Syndicat Mixte pour le Sundgau pour les compétences "Charte de Pays" et "Tourisme" à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010

**CHARGE** M. le Président d'informer le SMS de ce choix

### **2.2.2 Désignation des délégués de la Communauté de Communes Ill et Gersbach auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau**

M. le Président rappelle que :

- Le Conseil Communautaire a décidé ce jour l'adhésion au Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS)
- Les statuts du SMS prévoient que chaque Communauté de Communes soit représentée au Comité Syndical par deux délégués titulaires, ayant chacun leur suppléant, issus du même Conseil.
- Les délégués titulaires et suppléants des Communautés de Communes ne peuvent pas être délégués par leurs communes, étant rappelé que chaque commune aura un délégué titulaire et un délégué suppléant
- Le bureau du SMS sera composé de 24 membres, dont 8 représenteront les Communautés de Communes.

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 16 voix pour et 3 abstentions (M. BOHRER, M. KLOCKER par procuration, M. SCHINDLER) des membres présents et représentés**

**DESIGNE** comme délégués titulaires de la Communauté de Communes Ill et Gersbach auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau les personnes suivantes :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>
BOHRER André
SCHINDLER Patrick

**CHARGE** M. le Président d'informer le SMS de ce choix

**Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 16 voix pour et 3 abstentions (M. EGGENSPILLER, M. BILGER par procuration, M. RIEGERT) des membres présents et représentés**

**DESIGNE** comme délégués titulaires de la Communauté de Communes Ill et Gersbach auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau les personnes suivantes :

<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
EGGENSPILLER Jean Claude
RIEGERT Patrick

**CHARGE** M. le Président d'informer le SMS de ce choix

### **2.3 Révision simplifiée n°2 du POS de Waldighoffen**

Le 09 juillet 2009, le Conseil de Communauté a prescrit la révision simplifiée n°2 du P.O.S. de la commune de Waldighoffen concernant le déplacement de la limite de zonage entre la zone ND et UE, pour permettre l'extension d'un bâtiment professionnel abritant la société ETS FERRONERIE MARY

Avant d'arrêter le projet de révision simplifiée, il est nécessaire de lancer une concertation du public intéressé, à savoir la population de la commune de Waldighoffen.

**Le Conseil de Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** de lancer une concertation des habitants de la commune de Waldighoffen

**DECIDE** que cette concertation aura lieu du lundi 14 septembre 2009 au vendredi 25 septembre 2009, avec consultation du projet de révision simplifiée en mairie de la commune de Waldighoffen et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

**DECIDE** de provoquer une réunion publique qui aura lieu le lundi 21 septembre 2009, à 19h00 à la mairie de la commune de Waldighoffen

## 2.4 Divers

Néant.

## 3. SERVICE ENVIRONNEMENT

### 3.1 Marché de collecte sélective des déchets - lot 1 : collecte et transport des déchets ménagers et assimilés en pesée embarquée

Les marchés réceptionnés arrivent bientôt à échéance. Les délégués doivent se prononcer pour ou contre l'attribution des marchés. Si le vote est positif, la collecte des Ordures ménagères sera lancée en pesée embarquée le 01/01/2010. Si le vote est négatif, un nouveau marché sera passé avec le mode de collecte actuelle.

La commission Environnement a travaillé pour mettre en place des procédures de fonctionnement ainsi que les nouvelles redevances. La redevance ne sera plus en fonction du nombre de personne, mais verra l'apparition d'une part fixe annuelle et de deux parts variables LEVEE et PESEE. La part variable levée est dépendante du nombre de fois que l'habitant sort la poubelle pour la collecte. La part variable pesée est dépendante du nombre de kilogrammes de déchets contenus dans la poubelle.

M. le Président passe la parole à M. ORSAT en l'absence de M. BILGER, Vice-président de l'environnement. M. ORSAT présente les tableaux suivants :

Sans modification du système de collecte, il aurait tout de même fallu signer de nouveaux marchés. En effet les marchés actuels avaient comme échéance le 30 juin 2009. Par avenant, ils ont été prolongés de 6 mois, mais la Sous-préfecture a donné un avertissement.

Sans changer de système de collecte, une augmentation de 20% serait à prévoir sur les nouveaux tarifs.

		20% augmentation
1 pers	104	125 €
2 pers	168	202 €
3 pers	238	286 €
4 pers	289	347 €
5 pers	342	411 €
Résidences secondaires + commerçants artisans	174	209 €

Des estimations de tonnages et de coûts ont été faite en fonction de l'effort de tri réalisé par les habitants.

### 1 300 tonnes

	tonnage	coût	total
OM	1 300 €	145 €	407 426 €
cotisation	1 300 €	24 €	31 200 €
sélectifs	550 €	125 €	178 201 €
autres			115 440 €
recettes	550 €	105 €	57 750 €
	TOTAL		674 517 €
	redevance nécessaire		695 717 €

### 1 100 tonnes

	tonnage	coût	total
OM	1 100 €	145 €	378 206 €
cotisation	1 100 €	24 €	26 400 €
sélectifs	750 €	125 €	204 576 €
autres			115 440 €
recettes	750 €	105 €	78 750 €
	TOTAL		645 872 €
	redevance nécessaire		667 072 €

Ce nouveau mode de collecte obligera les habitants à changer leurs habitudes, notamment pour l'élimination des déchets tels que les DEEE, les DMS, les encombrants ou le bois. Ils devront attendre les dates de ramassage en stockant un peu plus longtemps les déchets afin de les éliminer dans les filières appropriées.

M. HALLER : "L'augmentation du tonnage des sélectifs n'est pas garantie. Ce sont des suppositions que personne ne peut confirmer. Ce sont des estimations. Un seul homme, qui a des intérêts dans l'affaire, vous informe. En plus il y a un monopole. On peut supposer qu'il y ait un intérêt politique, car nous sommes dans une mouvance écologique. Mais il faut comprendre que la population souhaite autre chose. J'ai demandé des explications et je n'ai obtenu aucune réponse, cela montre qu'il n'y a rien à dire. Ce système discrimine les habitants qui n'ont pas de jardin et qui ne peuvent pas composter. Je demande à ce que la presse inscrive que la Commune de MUESPACH ne souhaite pas participer. La situation est un monopole, de ce fait tout ce qui est entrepris est illégal."

M. ORSAT : "Ce système fonctionne déjà à Dannemarie, Ribeauvillé, ou Rouffach. Je ne dis pas que ce sera facile, mais nous allons dans le sens de l'histoire avec la réduction des déchets. C'est un geste citoyen."

M. HALLER : "Pour ma part je défends les intérêts de mes habitants. Je n'accepte pas une situation qui n'est pas scientifiquement prouvée. Je n'accepte pas que la commune de MUESPACH soit collectée en pesée embarquée. J'avais proposé qu'une des neuf communes soit pilote pour tester le système, je n'ai pas eu gain de cause et Muespach n'accepte pas ce diktat."

M. BOHRER : "On n'a pas inventé ce système, on ne peut pas faire autrement qu'avec des estimations."

M. HALLER : "Si avec un essai dans une commune."

M. BOHRER : "Lors de la réunion de bureau, on a proposé de tester sur 3 ans, et de revenir en arrière si ça ne fonctionne pas, ou si nous sommes dans l'incapacité de payer. Si on se rend compte qu'on s'est trompé, on reviendra en arrière malgré le fait que les amortissements soient calculés sur 6 années de marché. C'est la démocratie, nous ne pouvons pas être d'accord sur tout."

M. LIDY : "Si le système actuel est maintenu, les tonnages vont stagner ou augmenter, et les taxes suivront, car l'Etat veut la baisse des tonnages."

M. SCHINDLER : "Je suis assez surpris, parce le conseil avait voté la mise en place des biodéchets, et que je viens d'entendre que la collecte des biodéchets ne se fera pas. Il aurait été plus logique de mettre la collecte des biodéchets en parallèle de la pesée embarquée."

M. BAUMLIN : "Si on approuve le marché des biodéchets, seriez vous d'accord pour la pesée embarquée ?"

M. SCHINDLER : "Le problème c'est que la décision première a été voté sans tarif, et sans avoir toutes les informations. Il a été dit après qu'il aurait été possible d'intégrer dans le marché une tranche conditionnelle, au moment du vote nous ne le savions pas. La Commission a caché des éléments, alors qu'au moment de la création du nouveau conseil, il a été dit que toutes les données et informations seront mises sur la table. Je vois que ce n'est pas le cas. Pour moi ce n'était pas un vote démocratique car nous n'avions pas tous les éléments."

M. ORSAT : "Je trouve lamentable que l'on puisse penser que la Commission a caché des informations. (M. BUISSON approuve)."

M. HALLER : "C'est peut-être que la commission n'est pas capable d'expliquer correctement les choses au conseil, soit parce que les membres de la Commission ne s'expriment pas correctement, soit parce que les données sont erronées."

M. SPRINGINSFELD D. : "Lors de la réunion de bureau la semaine dernière vous aviez donné votre parole que si des avancées avaient lieu dans d'autres domaines, vous seriez d'accord de revoir votre position."

M. HALLER : "Je n'ai pas donné ma parole car je ne l'a donne à personne, c'est trop dangereux. Etant donné que je n'ai pas reçu de réponse à mon courriel, je retire ce que j'ai dit. J'aurai aimé rencontrer l'interlocuteur « privilégié » de la commission.

De plus, la part levée est aussi une part fixe car si on sort la poubelle on paie une part fixe."

M. ORSAT : "Nous avons essayé de trouver un équilibre entre ce qu'il est possible de trier et rien. Je peux faire un parallèle avec le multi accueil : au départ le CG68 avait donné des chiffres erronés et le conseil a eu peur de ne pas s'en sortir. Finalement tout va bien."

M. HALLER : "Je veux signaler que le bluff consiste à dire qu'il y a une part fixe et une part variable LEVEE alors qu'en réalité la part fixe sera de 99 €/an ( 60 € + 0.75\*52), en sortant les poubelles une fois toutes les semaines."

M. LIDY : "Les gens seront intelligents et ne sortiront pas les poubelles toutes les semaines et c'est le but."

La Commission propose les tarifs suivants :

- Part fixe : 60 €/an
- Part LEVEE : 0.75 €/levée
- Part PESEE : 0.45 €/Kg

Ce qui fait les montants suivants par foyer :

	fixe	levée tarif	nbre	total	pesée tarif	nbre	total	TOTAL	prix actuel	prev 2010	différence %
1 pers	60.00	0.75	24	18	0.45	110	49.5	127.5	104	125	2.00
2 pers	60.00	0.75	24	18	0.45	315	141.75	219.75	168	202	8.79
3 pers	60.00	0.75	24	18	0.45	470	211.5	289.5	238	286	1.22
4 pers	60.00	0.75	24	18	0.45	625	281.25	359.25	289	347	3.53
5 pers	60.00	0.75	24	18	0.45	780	351	429	342	411	4.38

Les poids indiqués sont réalisables en triant correctement les déchets. Les frais du service sont couverts. La différence en % est calculée entre les prévisions 2010 et le coût en fonction du nombre de kilogrammes de déchets.

La plus forte augmentation est pour les foyers de deux personnes, cependant il est facilement faisable de diminuer le poids de déchets par an. Pour garder le même tarif on demande aux habitants de faire un effort de tri et de modifier un peu leurs habitudes de consommation. En parallèle cela diminue la quantité de déchets incinérés, et augmente les matériaux triés.

**Le Conseil de Communauté de Communes, après délibération et à 13 voix pour (M. SPRINGINSFELD D., M. ORSAT, M. BUISON, M. KOCH, M. LIDY, M. EGGENSPILLER, M. BILGER par procuration, M. BOHRER, M. KLOCKER par procuration, Mme HAAS, M. RIEGERT, M. BAUMLE, M. BAUMLIN), 4 abstentions (M. SCHLICKLIN, M. SCHINDLER, M. MONA, M. GUTZWILLER), 2 voix contre (M. HALLER, M. GROELL par procuration) des membres présents ou représentés**

**DECIDE** de choisir la variante du marché de collecte des déchets lot 1 : collecte et transport des déchets ménagers et assimilés en pesée embarquée, proposant une collecte hebdomadaire des déchets

**DECIDE** d'attribuer le marché de collecte des déchets lot 1 : collecte et transport des déchets ménagers et assimilés en pesée embarquée à l'entreprise SITA ALSACE pour les montants suivants :

- Part fixe : 14 900 € HT/mois
- Part variable : 20 € HT/tonne
- Rapport annuel pour l'ensemble des lots : 840 € HT/rapport annuel
- Amortissement des bacs 120 L : 16 326.48 € HT/an
- Amortissement des bacs 240 L : 5 133.60 € HT/an
- Amortissement des bacs 660 L : 5 896.80 € HT/an

**AUTORISE** M. le Président à signer les marchés et toutes les pièces administratives correspondantes

**AUTORISE** M. le Président à inscrire les dépenses et recettes aux comptes appropriés des prochains budgets environnement

### **3.2 Marché de collecte sélective des déchets - lot 2 : collecte, transport et traitement des matériaux plastiques corps creux - des papiers cartons - des journaux magazines - des emballages métalliques**

(M. SPRINGINFELD Serge arrive en séance à 20h10)

Les marchés réceptionnés arrivent bientôt à échéance. Les délégués doivent se prononcer pour ou contre l'attribution des marchés. Il y a deux changements par rapport au marché actuel :

- La collecte sera réalisée une fois par semaine à partir du 01/01/2010. Les conteneurs distribués dans les foyers et qui peuvent être trop petit pour une collecte bi mensuelle, suffiront. L'offre est moins coûteuse pour une collecte hebdomadaire.
- Les prix sont en augmentation par rapport au dernier marché d'environ 21.5 %

**Le Conseil de Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** de choisir la variante du marché de collecte des déchets lot 2 : collecte, transport et traitement des matériaux plastiques corps creux - des papiers cartons - des journaux magazines - des emballages métalliques, proposant une collecte hebdomadaire des déchets

**DECIDE** d'attribuer le marché de collecte des déchets lot 2 : collecte, transport et traitement des matériaux plastiques corps creux - des papiers cartons - des journaux magazines - des emballages métalliques à l'entreprise SITA ALSACE pour les montants suivants :

- Part fixe : 8 250 € HT/mois
- Part variable : 125 € HT/tonne
- Caractérisation des déchets : 129 € HT/caractérisation (à raison de 9 par année)

**AUTORISE** M. le Président à signer les marchés et toutes les pièces administratives correspondantes

**AUTORISE** M. le Président à inscrire les dépenses et recettes aux comptes appropriés des prochains budgets environnement

### **3.3 Marché de collecte sélective des déchets - lot 3 : collecte et transport des biodéchets**

Lors de la séance du 09 juillet 2009, le Conseil a déclaré le marché de collecte et transport des biodéchets infructueux. Les délégués doivent décider s'ils souhaitent ou non relancer une consultation de collecte et transport des biodéchets.

**Le Conseil de Communauté de Communes, après délibération et à 3 abstentions (M. HALLER, M. GROELL par procuration, M. SCHINDLER) des membres présents ou représentés**

**DECIDE** de ne pas relancer de consultation pour le marché de collecte et transport des biodéchets

**DECIDE** de renoncer à l'organisation de cette collecte

**CHARGE M.** le Président et les représentants de la CCIG a informé le SM4 et le Conseil Général du Haut-Rhin de ce choix

### **3.4 Marché de collecte sélective des déchets - lot 4 : Mise à disposition de conteneurs, transport et traitement des encombrants, bois et ferrailles**

Les marchés réceptionnés arrivent bientôt à échéance. Les délégués doivent se prononcer pour ou contre l'attribution du marché de collecte des encombrants ferrailles et bois par le biais de la trimobile à l'entreprise SITA. Au vu du comparatif entre ancien et nouveau marché, les coûts restent stable, même si le mode de facturation change (facturation plus détaillée).

**Le Conseil de Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** d'attribuer le marché de collecte des déchets lot 4 : Mise à disposition de conteneurs, transport et traitement des encombrants, bois et ferrailles à l'entreprise SITA ALSACE pour les montants suivants :

- forfait de mise en place de la trimobile : 370 € HT/opération
- forfait de gardiennage : 620 € HT/opération
- amenée et enlèvement d'une benne : 99 € HT/benne
- TGAP fixée par l'Etat : 13 € HT/tonne d'encombrant enfouis
- transport des encombrants : 54 € HT/tonne
- traitement des encombrants : 100 € HT/tonne
- transport des ferrailles : 84 € HT/tonne
- transport du bois : 112 € HT/tonne
- traitement du bois : 47 € HT/tonne
  
- valeur de reprise minimale des ferrailles (rachat) : 10 € HT/tonne

**AUTORISE M.** le Président à signer les marchés et toutes les pièces administratives correspondantes

**AUTORISE M.** le Président à inscrire les dépenses et recettes aux comptes appropriés des prochains budgets environnement

### **3.5 Mise en place des nouvelles collectes**

La mise en place de nouvelle collecte, notamment la pesée embarquée se fera à partir du 01/01/2010. Plusieurs modifications seront apportées aux collectes actuelles :

- Les déchets seront pesés, un bac sera fourni à chaque foyer.
- Les déchets OM seront collectés une fois par semaine

- Les déchets sélectifs seront collectés une fois par semaine au lieu de toutes les deux semaines actuellement.
- Les jours de collecte actuels sont modifiés :

Jours de collecte OM

Lundi	Waldighoffen	Ruederbach	Grentzingen
Mardi	Durmenach	Roppentzwiller	Steinsoultz
Mercredi	Muespach le Haut	Muespach	Werentzhouse

Jours de collecte SELECTIFS

Jeudi	Waldighoffen	Ruederbach	Grentzingen	Steinsoultz	Roppentzwiller
Vendredi	Durmenach	Muespach	Muespach le Haut	Werentzhouse	

Dans le cadre de ces mises en place, des personnes sont mandatés pour faire du porte à porte dans l'ensemble des foyers, afin d'expliquer ce qui va se passer et comment cela va se passer. Une journée de formation aura lieu le 30 septembre 2009.

Le reste de la communication passera par le biais des factures, des calendriers, et des bulletins.

Les délégués doivent approuver les tarifs à mettre en place dans le cadre des nouvelles redevances. Ce sont ceux détaillés au point 3.1 du présent compte rendu.

**Le Conseil de Communauté de Communes, après délibération et à 3 abstentions (M. SCHLICKLIN, M. SCHINDLER, M. GUTZWILLER), 2 voix contre (M. HALLER, M. GROELL par procuration) des membres présents ou représentés**

**APPROUVE** la mise en place d'une nouvelle redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

**APPROUVE** les tarifs suivants :

Part FIXE	60 €/an
Part LEVEE	0.75 € / levée
Part PESEE	0.45 € / Kg

**AUTORISE** le Président à inscrire les recettes correspondantes au compte approprié des prochains budgets environnement

**3.6 Divers**

Néant.

#### **4. DIVERS**

Concernant la station d'épuration, les travaux ont démarré lundi. Les machines nécessaires au terrassement sont arrivées sur le terrain sans enfreindre la loi, aux environs de 12h00. Les réunions de chantier sont fixées au lundi à 11h00 au siège de la CCIG ou sur le terrain.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président clôt la séance à 20h30 et invite les membres de la CCCH Vallée de l'Il à entrer en salle de séance afin de passer au point Gerplan.

#### **5. GERPLAN**

Le compte rendu sera remis ultérieurement.